

Questions orales

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, les consultations sur les Programmes de développement économique du MEIR destinés aux autochtones ont été entreprises le 24 juillet. Notre équipe invite les intéressés de tout le pays à faire connaître leur point de vue. A ma connaissance, des groupes du Yukon ont signalé qu'ils entendaient participer à ces consultations et nous attendons avec impatience de connaître leur position et leurs recommandations.

● (1140)

LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU NORD

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Le secteur du tourisme est probablement celui qui a le plus vaste potentiel pour le Nord à l'heure actuelle. Selon les renseignements dont je dispose, le gouvernement territorial et l'association de l'industrie du tourisme négocient depuis quelque temps avec le ministère que dirige le ministre en vue de conclure une entente de financement en matière de développement touristique. Ces négociations vont-elles porter fruit dans un proche avenir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, le ministre négocie avec ce gouvernement au sujet d'une entente sectorielle sur le tourisme. Le député a fait plusieurs démarches auprès de notre ministère. Je puis lui assurer que nous devrions être en mesure d'annoncer de bonnes nouvelles à ce sujet d'ici quelques jours.

* * *

[Français]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

ON DEMANDE QUELS SYNDICATS FONT L'OBJET DE SURVEILLANCE ILLÉGALE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de la Justice, ce même ministre qui hier réaffirmait que la loi ne permet pas aux services secrets canadiens d'espionner les syndicats. Pourtant, en dépit de cela, nous savons que la CSN a été surveillée par un agent secret en service commandé, M. Marc Boivin, et hier soir nous apprenions que l'ancien solliciteur général, maintenant ministre de la Défense, avait confirmé dans une lettre qu'il expédiait à M. Zander, président du Syndicat des charpentiers de la Colombie-Britannique, que ce syndicat aussi avait fait l'objet de surveillance.

Je veux donc demander au ministre s'il veut reconnaître que le temps est venu pour le gouvernement de clarifier ce scénario qui prend des allures d'un film de James Bond. Si les syndicats sont espionnés—nous avons maintenant deux exemples concrets—en dépit de la loi, le ministre pourrait-il nous indiquer quelles sont les autres centrales syndicales au Canada qui font l'objet d'une surveillance illégale?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler ce que le solliciteur général et moi-même avons dit ces jours derniers, en réponse à des questions analogues. L'allégation du député est sans fondement. La loi qui régit les activités du Service canadien du renseignement de sécurité est limpide à cet égard.

Parce qu'ils ont su faire preuve de vigilance lorsque la Chambre a débattu le projet de loi libéral créant le SCRS, les députés progressistes-conservateurs ont pu présenter des amendements pour mettre en oeuvre une série de moyens propres à vérifier et à surveiller les activités du SCRS. Nous pouvons compter par exemple sur le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Le solliciteur général y a ajouté d'autres mécanismes d'examen des activités du SCRS. Ainsi, l'inspecteur général participe à cette démarche visant à assurer que le service remplit bien son rôle en respectant les limites de la loi.

Si le député peut étayer ses allégations de preuves bien précises, il devrait se prévaloir de la protection de la Chambre et faire son devoir, c'est-à-dire les communiquer aux autorités compétentes qui les transmettraient, pour enquête, à ces commissions indépendantes. A mon avis, c'est ce que le député devrait faire au lieu de formuler à la Chambre des allégations de portée générale et sans la moindre preuve.

ON DEMANDE DE METTRE UN TERME À LA SURVEILLANCE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre ne saurait gagner sur les deux tableaux. Il ne peut déclarer d'une part que c'est illégal, et s'opposer d'autre part à ce que je lui demande pourquoi cela se produit. Voilà le problème. On a montré hier soir à la télévision une lettre portant la signature de l'ancien solliciteur général qui confirme que le syndicat des menuisiers de la Colombie-Britannique faisait l'objet d'une surveillance.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Débat.

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est un fait. Si c'est illégal, pourquoi cela se produit-il tout de même? Combien d'autres syndicats ouvriers font ainsi l'objet d'une surveillance à la George Orwell? Quand le gouvernement va-t-il mettre un terme à cet état de choses?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne puis que rappeler au député que le solliciteur général a déjà répondu à cette question. Il a dit ne pas accepter le préambule de la question du député.

Selon les renseignements obtenus du solliciteur général et de son ministère, le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses fonctions dans les limites de la loi et de son mandat, en respectant les contraintes et les obligations légales que la loi lui impose, loi qui nous vient du gouvernement libéral. Si nous pouvions fournir au député des renseignements supplémentaires pour lui venir en aide, il n'aurait qu'à les demander.